

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-361</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<b><i>N° 2024-361</i></b>

---

**BASSENS - Requalification des avenues de la République et Félix Cailleau - Giratoire  
Manon Cormier - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision -  
Autorisation**

---

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La poursuite de la requalification des avenues de la République et Félix Cailleau, dans sa partie comprise entre la rue Jean Mermoz et la rue Lamartine, inscrite au contrat de co-développement signé avec la commune de Bassens, nécessite un redéploiement de l'éclairage sur l'espace public.

La commune a sollicité auprès de notre établissement un fonds de concours au titre de l'éclairage public en application de la délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005.

Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé par la ville à **189 352,36 € H.T**

Le fonds de concours arrondi de Bordeaux Métropole au titre des travaux d'éclairage public, part infrastructure + part superstructure, est de 74 090 €.

Détail du calcul :

- part infrastructure = 55 112,25 € HT correspondant à la mise en place de gaines, massifs de fondation, câbles, passage de câbles et branchements unilatéraux.
- part superstructure = 18 977,50 € HT correspondant, sur la base du barème de la Métropole, à la mise en place de 26 candélabres de 4 à 8 m de hauteur et 7 consoles.

Ce dernier sera ajusté au vu d'un récapitulatif des dépenses exposées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la délibération cadre de Bordeaux Métropole n° 2005/0353 du 27 mai 2005,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la requalification des avenues de la République et Félix Cailleau, dans sa partie comprise entre la rue Jean Mermoz et la rue Lamartine, nécessite le redéploiement du réseau d'éclairage public, dont la réalisation simultanée des travaux permet d'obtenir une unité de conception ainsi qu'un traitement homogène en termes esthétique et technique.

## DECIDE

**Article 1 :** Madame la Présidente est autorisée à signer la convention ci-annexée fixant notamment les modalités du fonds de concours métropolitain, au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la ville de Bassens sur les avenues de la République et Félix Cailleau, dans la partie comprise entre les voies Mermoz et Lamartine

**Article 2 :** Le financement dans la limite du coût prévisionnel des travaux, soit 74 090 €, est assuré au titre du budget principal sur un compte 2324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Marie RECALDE</p>
---	--